

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2012

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM. Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Jacques ANTOINE - Jacqueline CHENON - Isabelle MOUROT - Marie-Madeleine BERTHEAU - Eva GERLE - Isabelle DE CARVALHO - Maria DE GOUVEIA - Roger DAZY - Nathalie DESROUSSEUX - Karine FOURNIVAL - André VIDOU - Irène VARLET - Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. Mornély LORRIER à M. Antonio DE CARVALHO - M. Eddie GERLE à Mme Eva GERLE - M. Philippe PIERARD à Mme Marie-Madeleine BERTHEAU - Mme Isabelle COVILLAULT à Mme Irène VARLET - M. André JOLLIOT à M. André VIDOU - M. René CHENON à Mme Jacqueline CHENON - Mme Yvelyne VERTUEUX à M. Christian BEREZOUTSKY./.

Absent : M. Mohammed BOUALLAGA./.

Monsieur le Maire a ouvert la séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A LA MAJORITE ABSOLUE (Pour : 20 - Contre : 5** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : André JOLLIOT (pouvoir à André VIDOU) - Groupe de l'Opposition de Gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX (pouvoir à Christian BEREZOUTSKY) - **Abstention : 1** (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Irène VARLET).

2. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A **NOMME A L'UNANIMITE** Madame Marie-Madeleine BERTHEAU pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2012/041 :** Contrat de réservation avec l'Office du Tourisme du Pays de Meaux pour l'organisation d'une journée le 19 octobre 2012 à Jouarre et Meaux (77) pour les personnes âgées de la Commune.
- **DECISION N°AG/2012/042 :** Convention classes transplantées avec l'Association Tremblay Espace Evasion pour l'organisation d'un séjour en classe transplantée à Ristolas (05) pour des élèves de CM1 et CM2 des écoles élémentaires Jean Jaurès et Romain Rolland de la Commune.
- **DECISION N°AG/2012/043 :** Contrat avec Théâtre en Stock pour l'organisation de représentations théâtrales et d'interventions pédagogiques durant la manifestation « Livres en scène » à Brou sur Chantereine.
- **DECISION N°AG/2012/044 :** Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour l'organisation de représentations théâtrales durant la manifestation « Livres en scène » à Brou sur Chantereine du 21 au 25 novembre 2012.
- **DECISION N°AG/2012/045 :** Contrat d'assurance N°2754312 R avec la MAIF dans le cadre des manifestations liées au « Téléthon 2012 » sur la Commune.
- **DECISION N°AG/2012/046 :** Avenant N°1 au marché d'assurances, Lot N°3 : « Flotte automobile et risques annexes », avec la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales (S.M.A.C.L.).

4. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2012.

CONFORMEMENT à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, un tiers des membres présents a réclamé le vote à scrutin secret,

VU les résultats du scrutin :

Nombre de votants : **26**

Nombre de nul : **0**

Suffrages exprimés : **26**

Majorité absolue : 14

- **POUR : 13**
- **CONTRE : 13**

Le Conseil Municipal A **REJETE** la Décision Modificative N°2 au Budget Primitif 2012.

5. ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- S'EST PRONONCE pour l'admission en non valeur de taxes et produits irrécouvrables pour un montant total de 5.041,56 euros conformément à la proposition de Madame la Trésorière Principale ;
- A DIT que la dépense sera imputée au compte « 6541 – pertes sur créances irrécouvrables ».

6. FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2012.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal S'EST PRONONCE A LA MAJORITE ABSOLUE (**Pour : 22 - Contre : 4** (Groupe de l'Opposition de Gauche : Patricia PETIT – Christian BEREZOUTSKY – Pascal PINSARD – Yvelyne VERTUEUX (pouvoir à Christian BEREZOUTSKY)) pour le montant de l'indemnité brute versé au Trésorier Principal pour l'année 2012, égal à l'indemnité maximum prévue par la loi.

7. DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT DU STADE DE BROU SUR CHANTEREINE.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A SOLLICITE les organismes pouvant subventionner ces travaux ;
- A APPROUVE le plan de financement ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches correspondantes.

8. PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (P.S.U.) : FIXATION DU TAUX D'EFFORT.

Le Conseil Municipal A FIXE A L'UNANIMITE, à compter du 1^{er} janvier 2013, les taux d'efforts suivants applicables directement sur les ressources des familles pour une heure de garde à la structure multi accueil :

FAMILLE DE	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS	4 ENFANTS
TAUX HORAIRE	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %

9. PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (P.S.U.) : CONVENTION DE SERVICE POUR LA CONSULTATION D'INFORMATIONS DE LA BASE ALLOCATAIRE DE LA CAF DE

SEINE-ET-MARNE PAR L'INTERMEDIAIRE DU SERVICE « CAFPRO » SUR LE SITE INTERNET WWW.CAF.FR.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la Convention de service pour la consultation d'informations de la base allocataire de Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne par l'intermédiaire du Service « Cafpro » sur le site Internet www.caf.fr ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : APPLICATION DE LA REFORME DU CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS.

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE le tableau des effectifs ainsi modifié au 19 décembre 2012.

11. MODIFICATION DES CONVENTIONS DE LOGEMENT DE FONCTION.

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE les nouvelles conventions de logement de fonction et les emplois bénéficiaires ;
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et tous documents y afférents.

12. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE.

Le Conseil Municipal A APPROUVE A LA MAJORITE ABSOLUE (**Pour : 15 - Abstentions : 11 (Groupe Union Démocratique Breuilloise : Eva GERLE - Roger DAZY - André VIDOU - Irène VARLET et 3 pouvoirs) (Groupe de l'Opposition de Gauche : Patricia PETIT - Christian BEREZOUTSKY - Pascal PINSARD et 1 pouvoir)** la modification du régime indemnitaire de la filière sanitaire et sociale.

13. AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE COMPANS (77) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO).

Dans le cadre du recrutement de la nouvelle Directrice de la Structure multi accueil, le Conseil Municipal **A PRIS ACTE** de la mise à disposition de la Commune d'un agent de la Fonction Publique Hospitalière à compter du 1^{er} octobre 2012.

14. CESSION DE LA PARCELLE B967, SISE 28 AVENUE VICTOR THIEBAUT.

CONFORMEMENT à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, un tiers des membres présents a réclamé le vote à scrutin secret,

VU les résultats du scrutin :

Nombre de votants : **26**

Nombre de nul : **4**

Suffrages exprimés : **22**

Majorité absolue : 12

- **POUR : 13**
- **CONTRE : 9**

Le Conseil Municipal **A LA MAJORITE ABSOLUE :**

- **S'EST PRONONCE** pour le principe de la cession de la parcelle cadastrée B967, d'une surface de 843 m², pour un montant de 350.000 euros.
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, nécessaire à la cession du bien, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

15. RETROCESSION DE VOIRIE A TITRE ONEREUX.

CONFORMEMENT à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, un tiers des membres présents a réclamé le vote à scrutin secret,

VU les résultats du scrutin :

Nombre de votants : 26

Nombre de nul : 0

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

- **POUR : 13**
- **CONTRE : 13**

Le Conseil Municipal **A REJETE** la rétrocession des parcelles.

16. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée.